

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 17 janvier 2011 portant délégations de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est)

NOR : DEVA1101440S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 2 ;
Vu la décision du 12 janvier 2009 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est ;
Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 portant nomination de M. Bernard CHAFFANGE en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes relevant des attributions d'ordonnateur secondaire délégué du directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est à :

M. Daniel BETETA, administrateur civil hors classe, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Sami HADJI, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Marc HEGO, assistant d'administration de classe supérieure de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Est.

M. Patrick BOUCHERON, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, coordonnateur Provence.

M. Claude SABONADIÈRE, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Côte d'Azur.

Mme Marie-Josée LEPINE, assistante d'administration de classe exceptionnelle de l'aviation civile, responsable de l'entité administrative de la délégation Côte d'Azur.

M. René JOUANNELE, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Languedoc-Roussillon.

M. Jean-Pierre ORECCHIONI, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Corse.

Article 2

La décision du 18 novembre 2009 portant délégations de signature (direction de l'aviation civile Sud-Est) est abrogée.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 17 janvier 2011.

*Le directeur de la sécurité
de l'aviation civile Sud-Est,*

B. CHAFFANGE